

Les gants sont obligatoires en restauration collective, mais...

Les gants sont obligatoires en restauration collective, mais leur utilisation dépend du type de tâche effectuée. La réglementation en matière d'hygiène alimentaire, notamment le **Règlement (CE) n° 852/2004** sur l'hygiène des denrées alimentaires, impose des mesures strictes pour garantir la sécurité des aliments et éviter toute contamination croisée.

Quand les gants sont-ils obligatoires en restauration collective ?

1. Manipulation des aliments prêts à être consommés :

- Les gants sont **obligatoires** lorsqu'il s'agit de manipuler des denrées alimentaires prêtes à être consommées, comme les salades, les sandwiches, ou les produits coupés et non cuits (fruits, légumes, etc.).
- L'objectif est d'éviter toute contamination des aliments par des germes présents sur les mains.

2. Manipulation des denrées sensibles :

- Si des aliments crus, comme la viande, le poisson ou les œufs, sont manipulés, des gants peuvent être utilisés pour éviter tout contact direct et réduire les risques de contamination croisée. Toutefois, des protocoles de lavage rigoureux des mains et des équipements peuvent aussi suffire, selon les pratiques de l'établissement.

3. Lorsque les mains sont en contact direct avec les aliments :

- En cas de contact direct avec des produits alimentaires non cuits ou lorsqu'il est difficile de maintenir une hygiène parfaite des mains, les gants sont fortement recommandés. Par exemple, lors de la préparation des repas ou de la mise en place des plateaux.

Quand les gants ne sont-ils pas obligatoires ?

1. Lorsque la cuisson des aliments est effectuée :

- Les gants ne sont généralement pas requis pour la manipulation des aliments lors de la cuisson, car la chaleur tue la plupart des bactéries et micro-organismes. Cependant, des mesures d'hygiène appropriées, telles que le lavage des mains et le nettoyage des surfaces de travail, sont essentielles.

2. Manipulation des produits secs (non directement en contact avec les aliments)

:

- Pour des tâches telles que l'ouverture de sachets d'ingrédients secs (farine, sucre, etc.), les gants ne sont pas nécessairement requis, mais le lavage des mains est toujours obligatoire.

Bonnes pratiques liées à l'utilisation des gants :

- **Changer les gants régulièrement** : Les gants doivent être changés chaque fois qu'il y a un risque de contamination croisée (par exemple, après avoir manipulé des aliments crus ou des déchets).
- **Ne pas utiliser les mêmes gants pour différentes tâches** : Utiliser des gants pour différentes tâches sans les changer peut entraîner une contamination.
- **Respecter les procédures de lavage des mains** : Même avec des gants, les employés doivent se laver soigneusement les mains avant de les enfiler, après les avoir retirés, et en cas de contact avec des zones ou des surfaces potentiellement contaminées.

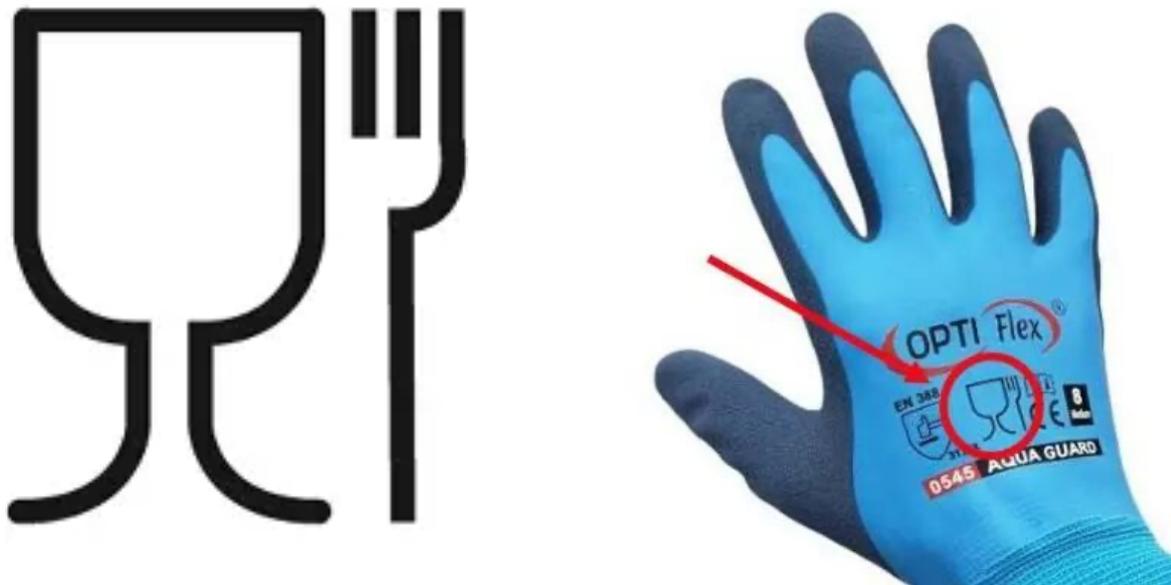
De plus, il existe non seulement des gants jetables, mais aussi des gants en textile certifiés pour un usage alimentaire. Ces gants fins en textile, réutilisables et lavables, sont plus écologiques que les gants jetables. Ils offrent une grande dextérité, ce qui les rend particulièrement adaptés pour manipuler des produits secs. Toutefois, contrairement aux gants jetables, ils ne sont pas étanches.

Conclusion

Bien que les gants ne soient pas nécessaires pour toutes les tâches en restauration collective, leur utilisation est **obligatoire pour la manipulation des aliments prêts à être consommés** ou pour toute activité susceptible de compromettre l'hygiène alimentaire. Le respect de ces règles contribue à garantir la sécurité alimentaire et à prévenir la contamination croisée dans les cuisines collectives.

Annexe : **La norme pour le contact alimentaire**

La norme sur le contact alimentaire concerne les objets conçus selon les bonnes pratiques de fabrication afin qu'ils ne cèdent pas aux aliments des constituants en quantité susceptible de présenter un danger pour la santé humaine et de modifier la composition des aliments. Vous pouvez également



Il existe différentes matières de gants jetables alimentaire :

- Le **polyéthylène** : le moins cher, taille unique, peu de dextérité, pour les usages très ponctuels.
- Le **vinyle** : abordable en prix, souvent transparent ou blanc, un peu rigide à porter, peu extensible.
- Le **latex** : ultra souple et agréable à porter, peut provoquer des allergies
- Le **nitrile** (notre préférence) : souple, confortable, plus solide que le latex, plus durable et beaucoup moins allergisant que le latex

Comment choisir la matière de vos gants jetables ?

Le choix de la matière de vos gants jetables dépend des produits que vous allez manipuler. En effet, chaque matériau — latex, nitrile, polyéthylène, ou vinyle — réagit différemment face à des produits chimiques ou toxiques. Il est donc important de sélectionner le gant adapté à vos besoins spécifiques.

Pour garantir un niveau de protection optimal, nous vous recommandons de consulter le tableau des produits chimiques qui vous aidera à identifier la matière la plus adaptée à votre usage.

Au-delà de la matière, il est essentiel de prendre en compte l'épaisseur des gants ainsi que leur qualité de fabrication. Bien que les gants en nitrile bleus puissent se ressembler, il existe une grande différence de durabilité, de résistance et de confort entre les modèles bas de gamme et les produits de marques premium.

Les différents types de gants jetables

Gants jetables en nitrile



Le nitrile, ou caoutchouc synthétique, est une matière très élastique, presque aussi souple que le latex, offrant une excellente protection contre de nombreux produits chimiques et hydrocarbures.

Contrairement au latex naturel, il ne provoque pas d'allergies. Le nitrile est aujourd'hui la matière la plus couramment utilisée pour les gants jetables.

Gants jetables en latex



Le latex est une matière naturelle issue de l'hévéa, offrant une grande souplesse et une excellente dextérité. Il protège contre de nombreux produits chimiques, mais ne résiste pas aux huiles et hydrocarbures. Il est donc déconseillé dans les ateliers de mécanique. Bien que très élastique, le latex peut provoquer des allergies chez certaines personnes.



Gants jetables en vinyle

Les gants en vinyle sont fabriqués à partir de chlorure de polyvinyle (PVC). Leur principal avantage est leur prix abordable, ce qui les rend populaires pour des manipulations à faibles risques chimiques. Cependant, ils sont plus rigides et moins confortables que les gants en nitrile ou en latex, et ne conviennent pas aux tâches nécessitant une protection contre des produits chimiques agressifs.



Gants jetables en néoprène

Le néoprène est un élastomère synthétique thermoplastique qui offre un excellent confort. Bien qu'ils soient moins répandus que les gants en latex ou nitrile, ces gants sont réservés à des applications spécifiques nécessitant une protection contre certains produits chimiques. Ils offrent une grande flexibilité et sont très résistants.



Gants jetables en polyéthylène (PE)

Le polyéthylène est une matière très bon marché, principalement utilisée pour des tâches de protection contre les salissures. Les gants en PE ne sont pas conçus pour offrir une protection contre les produits chimiques ou acides. Ils sont principalement utilisés pour des tâches à faible risque, comme dans les stations-service ou pour l'assemblage de repas dans un environnement à usage très court.

Conclusion

Le choix de la matière de vos gants jetables dépend de l'environnement de travail et des risques chimiques présents. Il est essentiel de bien comprendre les caractéristiques de chaque matière pour garantir à la fois confort et sécurité.

Tableau des résistances chimiques

++		+		=		-	
Excellent		Bon		Moyen		Déconseillé	
Peut être utilisé en contact prolongé avec le produit chimique		Peut être utilisé en contact intermittent avec le produit chimique		Peut être utilisé contre des éclaboussures du produit chimique		Déconseillé pour la manipulation de ce produit chimique	

	Gants en Latex	Gants en Néoprène	Gants en Nitrile	Gants en Vinyle PVC
Acétaldéhyde (aldéhyde acétique)	+	+	-	-
Acétate d'ammonium	++	++	++	++
Acétate d'éthyle	-	+	=	-
Acétate de butyle	-	+	+	-
Acétate de vinyle	-	=	=	-
Acétone	=	=	-	-
Acide acétique à 50 %	++	++	=	++
Acetic acid 99%				
Acide chlorhydrique à 30 % et à 5 %	++	++	++	++
Acide chromique	=	+	=	+
Acide citrique	++	++	++	++
Acide fluorhydrique à 30 %	+	++	+	++
Acide formique à 90 %	+	++	=	++

Acide lactique à 85 %	+	++	+	++
Acide nitrique à 20 %	+	++	+	++
Acide oléique	+	++	++	+
Acide oxalique	++	++	++	++
Acide phosphorique à 75%	++	++	++	++
Acide tannique	++	X	++	++
Acide stéarique	=	X	++	++
Acide sulfurique concentré	=	+	=	+
Acide sulfurique dilué (batterie)	++	++	++	++
Alcool amylique	=	+	+	=
Acide sulfamique, sulfamidique	++	++	++	
Acide aminosulfonique, amidosulfurique	++	++	++	
Alcool benzylique	=	+	=	+
Ammoniaque concentrée	++	++	+	++
Ammonia water 25%				
Aniline	=	++	-	=
Asphalte	-	=	++	=
Benzaldehyde (aldéhyde benzoïque)	-	=	=	-
Benzène	-	-	=	-
Betteraves	++	++	++	++
Beurre	-	++	++	=
Bicarbonate de potassium	++	++	++	++
Bicarbonate de sodium	++	++	++	++
Bichromate de potassium	=	++	++	++
Bisulfite de sodium	++	++	++	++
Boissons alcoolisées	++	++	++	++
Boissons sans alcool	++	++	++	++

Borax	++	++	++	++
Bromures	=	++	++	=
n - butanol (alcool butylique)	+	++	++	++
Butoxyethanol	+	++	++	=
C10-C30 (test préalables)	-	-	++	-
Carbonate d'ammonium	++	++	++	++
Carbonate de potassium	++	++	++	++
Carbonate de sodium	++	++	++	++
Chaux éteinte	++	++	++	++
Chaux vive	++	++	++	++
Chlore	=	++	++	=
Chloroacétone	++	++	-	-
Chloroforme	-	-	=	-
Chlorure d'ammonium	++	++	++	++
Chlorure de calcium	++	++	++	++
Chlorure de méthylène	-	=	=	-
Chlorure de potassium	++	++	++	++
Chlorure de sodium	++	++	++	++
Ciment béton	++	++	++	++
Créosote	=	++	++	+
Crésol	+	++	++	+
Cyanure de potassium	++	++	++	++
Cyclohexane	-	++	++	=
Cyclohexanol	++	++	++	++
Cyclohexanone	+	=	-	-
Décolorants pour coiffure	++	++	++	++

Dés herbants	+	++	++	+
Détergents ménagers	++	++	+	++
Diesel	-	+	++	+
Diacétone alcool	++	++	+	-
Dibutyléther	-	=	+	=
Dibutylphtalate	=	++	++	-
Dichloroéthane	-	=	=	-
Diéthanolamine	++	++	++	++
Dioctylphtalate	=	++	++	-
Eau de javel	+	++	++	+
Eau oxygénée	=	++	++	++
Eau régale	-	+	=	=
Engrais	++	++	++	++
Essence de térébenthine	-	=	++	=
Essence voiture	-	+	++	=
Ethanol (alcool éthylique)	+	++	++	++
Ether de pétrole	-	=	++	-
Ester				
2-Ethoxyethanol	=	++	++	+
Ethyl Acétate (I)				
2-Ethoxyethylacetate	-	++	=	-
Ethylamine	-	+	-	-
Ethylaniline	=	++	++	=
Ethylèneglycol	++	++	++	++
Fixateurs	++	++	++	++
Fluides hydrauliques (esters)	++	++	++	=

Fluorures	=	++	++	=
Formaldéhyde (formol) à 30 %	++	++	++	++
Produits fontaine de nettoyage (voir composition du produits nettoyant)				
Fuels	-	=	++	+
Furol (furfurol ou furaldéhyde)	+	++	-	-
Gazoil - Gazole - Diesel	-	+	++	+
Glycérine	++	++	++	++
Glycols	++	++	++	++
Graisses animales	=	++	++	+
Graisses minérales	-	=	++	=
Hexane	-	+	++	=
Huile d'arachide	-	++	++	=
Huile d'olive	-	++	++	=
Huile de coupe	-	++	++	++
Huile de lard	-	++	++	=
Huile de lin	-	++	++	=
Huile de navette	-	=	++	-
Huile de paraffine	-	=	++	=
Huile de pin	-	=	++	=
Huile de ricin	-	++	++	=
Huile de soja	-	++	++	=
Huiles de frein (lookheed)	=	++	++	+
Huiles de graissage	-	=	++	=
Huiles diesel	-	=	++	=
Huiles hydrauliques (pétrole)	-	=	++	=

Huiles pour turbines	-	=	++	=
Hydroxyde de calcium	++	++	++	++
Hydroxyde de Sodium	++	++	++	-
Hydrocarbure	-	=	++	=
Hypochlorite de calcium	++	++	++	++
Hypochlorite de sodium	++	++	++	++
Isoalcanes et N-alcanes	-	-	++	-
Isobutanol (alcool isobutylique)	+	++	++	++
Isobutylcétone	++	+	-	-
Kérosène	-	+	++	+
Lait et produits laitiers	=	++	++	-
Lessives en poudre	++	++	++	++
Magnésie	++	++	++	++
Méthanol (alcool méthylique)	=	+	++	+
2-Méthoxyethanol	=	++	++	+
Méthylamine	+	++	++	++
Méthylaniline	=	=	++	++
Méthyléthylcétone	+	=	-	-
Méthylisobutylcétone	+	=	-	-
Monochlorobenzène	-	=	=	-
Monoéthanolamine	++	++	++	++
N-Alcanes et Isoalcanes	-	-	++	-
Naphta (white spirit)	-	+	++	+
Naphtalène	-	=	+	-

Nitrate d'ammonium	++	++	++	++
Nitrate de calcium	++	++	++	++
Nitrate de potassium	++	++	++	++
Nitrate de sodium	++	++	++	++
Nitrobenzène	-	=	-	-
Nitropropane	=	=	-	-
Octanol (alcool octylique)	++	++	++	++
Parfums et essences	++	++	++	++
Peinture à l'eau	++	++	++	++
Peinture glycérophtalique	-	=	++	=
Perchloréthylène	-	=	++	=
Permanganate de potassium	++	++	++	++
Peroxide Hydrogen 30%				
Phenol (acide phénique)	=	+	+	+
Phosphates de calcium	++	++	++	++
Phosphates de potassium	++	++	++	++
Phosphates de sodium	++	++	++	++
Poissons et crustacés	=	++	++	=
Potasse concentrée	++	++	+	++
Produits pétroliers	-	=	+	=
Produits pour mise en plis	++	++	++	++
Résines polyesters	-	=	+	=
Shampooings	++	++	++	++
Silicates	++	++	++	++
Soude concentrée	++	++	+	++
Sodium hydroxide 40%				

Soude Caustique (Hydroxide de Sodium)	++	++	++	-
Styrène	-	=	=	-
Sulfate de potassium	++	++	++	++
Sulfate de sodium	++	++	++	++
Sulfate de zinc	++	++	++	++
Sulfites, bisulfites, hyposulfites	++	++	++	++
Teintures (cheveux)	++	++	++	++
Tétrachlorure de carbone	-	=	+	=
THF = Tétrahydrofuranne	=	=	-	-
Toluène	-	=	+	=
Tributylphosphate	-	=	-	-
Trichloréthylène	-	=	=	-
Triéthanolamine à 85 %	++	++	++	++
Trinitrobenzène	-	=	+	=
Trinitrotoluène	-	=	+	=
Triphénylphosphate	=	+	-	-
Vinaigre et condiments	++	++	++	+
Volailles	=	++	++	-
Xylène	-	=	+	=
White Spirit	-	+	++	+
Xylophène	-	=	+	=

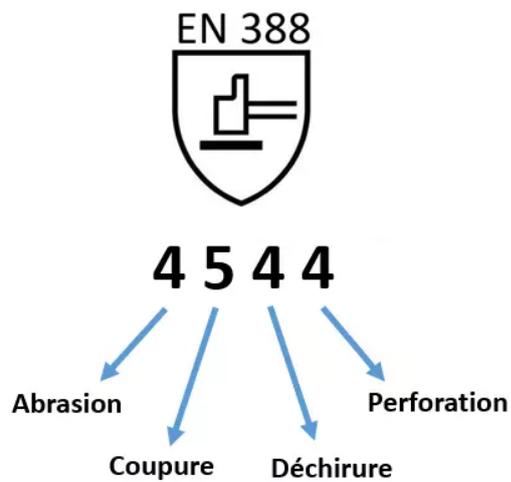
Normes EN des gants de protection

Définition d'un gant de protection

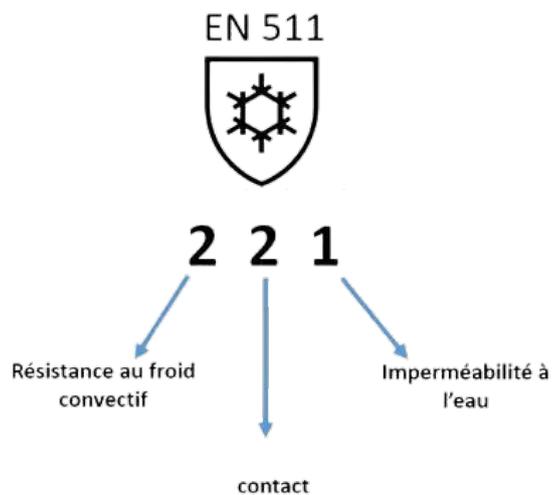


	Norme Alimentaire		Norme ISO 13997 - Coupure		Norme EN 511 - Froid
	Norme EN 407 - Chaleur et Feu		Norme EN 388 - Mécanique		Norme EN ISO 374 - Chimique
	Norme ANSI ISEA Piqûre		Norme EN 374-5 - Micro- organismes et virus	EN 455	Norme EN 455 - Médical
	Norme EN 16350 - Electrostatique		Norme EN 381-7 - EN ISO 11393 Tronçonneuse		Norme EN 421 - Radioactivité

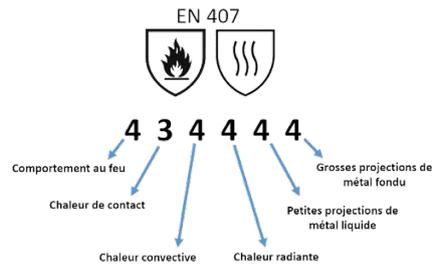
La norme EN 388 - Dangers mécaniques et anti-coupure ISO 13997



La norme EN 511 - Résistance au froid



La norme EN 407 - Norme chaleur, flamme et feu



Critère de résistance Description Niveaux de performance

Critère de résistance	Description	Niveaux de performance
Résistance à l'inflammabilité	Le gant est exposé à une flamme nue pendant 15 secondes, puis retiré. La performance est mesurée par le temps durant lequel le gant reste enflammé.	1 - 20 secondes
		2 - 10 secondes
Chaleur de contact	La résistance du gant à la chaleur de contact est mesurée en fonction de la température de la pièce en contact avec le gant (de 100° à 500°) et la température supportable à l'intérieur du gant.	3 - 3 secondes
		4 - 2 secondes
		1 - 15 secondes à 100°
		2 - 15 secondes à 250°
Chaleur convective	Résistance à la chaleur convective (sans contact) : capacité du gant à bloquer le transfert de chaleur d'une flamme nue. La performance est mesurée selon un temps de réchauffement.	3 - 15 secondes à 350°
		4 - 15 secondes à 500°
		1 - 4 secondes
		2 - 7 secondes
		3 - 10 secondes
		4 - 18 secondes

Chaleur radiante	Résistance à la chaleur rayonnante. La performance du gant est mesurée par le temps nécessaire pour que l'intérieur du gant atteigne une température donnée.	<p>1 - 7 secondes</p> <p>2 - 20 secondes</p> <p>3 - 50 secondes</p> <p>4 - 95 secondes</p>
Petites projections	Résistance aux petites projections de métal en fusion, étincelles ou projection de fonte de métal. La capacité du gant est mesurée par la quantité de petites gouttelettes nécessaires pour faire augmenter la température intérieure du gant.	<p>1 - 10 gouttelettes</p> <p>2 - 15 gouttelettes</p> <p>3 - 25 gouttelettes</p> <p>4 - 5 gouttelettes</p>
Grosses projections	Résistance aux grosses projections de métal en fusion. La performance est mesurée par la quantité de métal liquide nécessaire pour détériorer une peau artificielle à l'intérieur du gant.	<p>1 - 30 grammes</p> <p>2 - 60 grammes</p> <p>3 - 120 grammes</p> <p>4 - 200 grammes</p>

La norme EN ISO 374 - Résistance aux produits chimiques, micro organismes et virus

Désormais la norme EN 374 est représentée par ces deux pictogrammes



Protection contre les **produits chimiques**



Protection contre les **micro-organisme et les virus**

Le pictogramme avec le Bechet n'est plus utilisé depuis la mise à jour de la norme en 2016



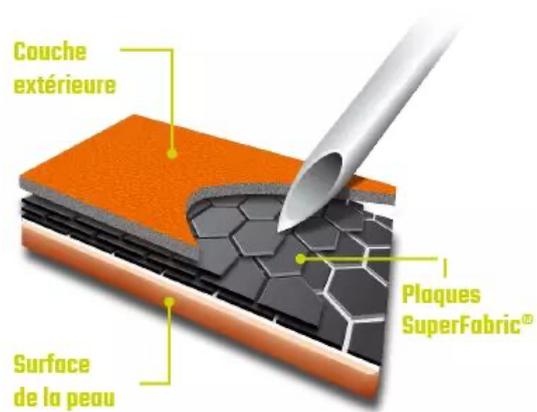
La norme ASTM F2878 pour la manipulation d'aiguille et de seringues hypodermiques

ASTM F2878



Aiguille / Needle - 5

Résistance à la perforation
d'une aiguille hypodermique
De 1 à 5



La norme Medical EN 455 - Gants à usage médical

**EN
455**



Les gants jetables utilisés dans le secteur médical ont pour objectif de protéger l'utilisateur, de manière similaire aux autres gants classés dans la catégorie des EPI (Équipements de Protection Individuelle). Toutefois, leur rôle va au-delà, puisqu'ils doivent également garantir la protection du patient contre toute contamination externe (contamination croisée).

La norme EN 16350 - Gants pour un usage antistatique et atmosphère explosive



S'assurer que les gants ne "retiennent pas » de charge électrostatique.

La norme EN 381-7 ou EN ISO 11393 - Utilisation de tronçonneuse et scie à chaîne

EN 381 -7 / EN ISO 11393



Classe 1 – 20 m/s
Type A

Niveau de performance /
vitesse de la chaîne
Classe 1, 2, 3 ou 4

Emplacement de la
protection contre la
scie à chaîne
Type A ou Type B

Les deux types de gants spécial tronçonneuse



Type A



Type B

Les **gants de type A** offrent une protection spécifiquement sur le dos de la main (métacarpe), avec une taille minimale définie par la norme.

Les **gants de type B** couvrent l'ensemble du dessus de la main (à l'exception du pouce), avec également une taille minimale exigée par la norme.

Les gants de protection contre les tronçonneuses disponibles sur le marché professionnel sont généralement de **type A**, car la protection anti-chaîne est située sur le dessus des métacarpes. Cela permet d'assurer à la fois une sécurité optimale et une grande dextérité.

La norme EN 421 - Milieu radioactif

